Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20251215D1-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 15 décembre 2025

***

Extrait du registre des délibérations

***

Le lundi 15 décembre 2025 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 08 décembre 2025, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 44 route de l'Isle à Baye, sous la présidence de Pascal Bozec, Maire de Baye.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12

Etaient présents à l'appel nominal :
M. BOZEC Pascal, M. AMEEL Philippe, Mme HAMON Corinne, M. HAMONIAUX Jacky, M. LE BORGNE Yves, M. MAGUER Mikaël, Mme MAREC Perrine, Mme PENVEN Virginie, Mme SCOAZEC Béatrice.

Etaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales, Mme JARNO Sidonie (pouvoir à Yves LE BORGNE), Mme KERVAGORET Magali (pouvoir à Virginie PENVEN), M. MAO Sullivan (pouvoir à Mikaël MAGUER

Etaient absents :
M. CLUGERY Gérard, M. CORNOU Franck, Mme DROAL Karine

A été désigné secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Mme Virginie PENVEN

OBJET : Délibération n°20251215-01-finance – Décision modificative n°01

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

En cette fin d'année 2025, des ajustements d'ordre budgétaire sont nécessaires car des amortissements n'ont pas été prévus au budget primitif 2025. De plus, une avance sur un marché (réhabilitation de la voirie à Kervidanou 2 (K2)) n'avait jamais été régularisée depuis 2014. Pour information, aucun mouvement financier est à prévoir pour cette décision modificative.

La dissolution du SIMIF est également à prendre en compte dans le résultat ; il est excédentaire dans la section fonctionnement de 499,16 € et excédentaire dans la section investissement de 209,38 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20251215D1-DE

En section de fonctionnement :

CHAPITRE	COMPTES	DEPENSE		CHAPITRE	COMPTES	RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits			Augmentation de crédits	Diminution de crédits
011	6811		-6400		002	499.16	
	0126413	499.16					
	0426811	6400					
	TOTAL	6899.16	-6400	TOTAL	TOTAL	499.16	0
	SOLDE	499.16			SOLDE	499.16	

En section d'investissement :

CHAPITRE	COMPTES	DEPENSE		CHAPITRE	COMPTES	RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits			Augmentation de crédits	Diminution de crédits
	23	209.38			Dissolution du SIMIF 002	209.38	
041	2121	50598.00			13		-6400
				040	2804182	2800	
				040	28046	3600	
				041	238	50598.00	
	TOTAL	50807.38		TOTAL		57207.38	-6400
	SOLDE	50807.38		SOLDE		50807.38	

Après délibération de l'assemblée, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget 2025 de la commune ;

Vu l'avis favorable de la réunion du 8 décembre 2025 ;

- **d'approuver** la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement ;
- **d'approuver** la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20251215D1-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement ;
- **approuve** la décision budgétaire modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Le secrétaire de séance
Virginie PENVEN

Le maire
Pascal BOZEC

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900054-20251219-20251215D1-DE